



# STAGE Langues Vivantes

jeudi 22 mars 2018 de 9h30 à 16h30

Au lycée Marie de Champagne à Troyes.

Stage animé par Georges Thai, du secteur Langues Vivantes de la section nationale du SNES-FSU.

- **Matin : Quelles épreuves pour quel baccalauréat ?  
Quels assouplissements au collège ?**
- **Après-midi : Quel avenir pour les classes bilangues et les sections européennes ?  
Quelle place pour les langues vivantes dans le secondaire ?**

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués ; essayez de vous grouper.

Le repas pourra être pris en commun au lycée moyennant la somme de 9 euros. Le cas échéant, il faudra vous inscrire pour ce repas.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'autorisation d'absence est de droit, sans perte de salaire ni récupération, si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 22 février 2018**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.

Établissement.

à Mme la Rectrice

Sous couvert de

M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le 15 décembre 2016 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature

**Afin que nous puissions organiser au mieux ce stage, merci de nous adresser ce coupon au plus tôt.**

## STAGE L.V. - jeudi 22 mars 2018

Inscription au stage à retourner par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, par fax au 03.26.88.17.70 ou par mél : [s3rei@snes.edu](mailto:s3rei@snes.edu)

Nom : ..... Prénom : .....

Établissement : .....

Adresse personnelle : .....

Tél : ..... Mél : .....

Prendra le repas de midi :            oui                            non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.

